

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



DEUXIEME COMMISSION
30e séance
tenue le
mercredi 2 novembre 1988
à 15 heures
New York

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 30e SEANCE

Président : M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- c) PROBLEMES ALIMENTAIRES (suite)
- e) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE (suite)

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE MANUEL PEREZ-GUERRERO

REVISIONS PROPOSEES AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1984-1989 (PROLONGEE JUSQU'A 1991) ET PROJET D'INTRODUCTION AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.30
4 novembre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

88-56795 1501T (F)

/...

16 P.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de décision A/C.2/43/L.21

1. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), présentant au nom du Groupe des 77 le projet de décision A/C.2/42/L.21 intitulé "Revitalisation du Conseil économique et social", dit que le texte figurant à l'annexe du projet de décision est bien connu par les Etats Membres et il ne nécessite donc pas une présentation exhaustive. En substance, le Groupe des 77 demande la convocation avant la fin de 1990 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la croissance économique et au développement des pays en développement.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Projet de résolution A/C.2/43/L.22

2. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), présentant le projet de résolution A/C.2/43/L.22 intitulé "Vingt-cinquième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)", dit que le Groupe des 77 tient par ce projet de résolution à marquer l'important événement que constitue cet anniversaire. Des préparatifs étant en cours à Genève, il aurait par ailleurs été curieux que l'Assemblée générale n'engage pas elle aussi des préparatifs.

c) PROBLEMES ALIMENTAIRES

Projet de résolution A/C.2/43/L.26

3. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), avant de présenter le projet de résolution à l'examen, précise que c'est au nom du Groupe des 77 que la Tunisie s'est portée coauteur du projet de résolution A/C.2/43/L.16/Rev.1, et demande donc au Secrétariat de l'indiquer dans le texte du projet. En ce qui concerne le projet de résolution A/C.2/43/L.26 intitulé "Problèmes alimentaires et agricoles", le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des 77, espère que, dans la mesure où il traite des problèmes vitaux de l'alimentation et de l'agriculture, il sera adopté par consensus comme l'avait été le projet similaire soumis à la quarante et unième session. Les pays en développement ont voulu souligner l'importance qu'ils attachent à l'examen à mi-parcours des négociations commerciales multilatérales qui aura lieu à Montréal en décembre 1990, et la nécessité que l'Assemblée générale joue un rôle dans la promotion de ces négociations.

e) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Projets de résolutions A/C.2/43/L.24 et A/C.2/43/L.27

4. M. ELGHOUAYEL (Tunisie) présente au nom du Groupe des 77 les projets de résolutions A/C.2/43/L.24 intitulé "Rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables" et A/C.2/43/L.27 intitulé "Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement". Dans le premier projet de résolution, qui est très simple, le Groupe des 77 tenait à marquer l'importance qu'il attache aux travaux du Comité, en particulier dans la conjoncture actuelle. Il souhaite aussi réaffirmer l'importance du Programme d'action de Nairobi et la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour en assurer l'exécution intégrale. Dans le projet de résolution A/C.2/43/L.27, les pays en développement se sont contentés de reprendre les grandes lignes de la résolution 40/208 de l'Assemblée générale. Le seul élément nouveau apparaît dans le paragraphe 3 qui vise à une mise à jour des questions relatives à la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement.

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA SOLUTION DE CE PROBLEME

Projet de résolution A/C.2/43/L.23

5. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), présentant au nom du Groupe des 77 le projet de résolution A/C.2/43/L.23 intitulé "Responsabilité des Etats pour la prévention du mouvement, de l'accumulation et du déversement illégaux de produits et déchets toxiques et dangereux particulièrement préjudiciables aux pays en développement", dit que le projet se réfère en particulier aux préoccupations croissantes que suscite parmi les pays en développement mais aussi au sein de la communauté internationale en général le problème du déversement illégal de déchets dangereux. Il met l'accent sur la nécessité de définir plus précisément les responsabilités respectives des Etats afin de pouvoir adopter des mesures efficaces pour empêcher et interdire cette pratique.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Projet de résolution A/C.2/43/L.20

6. M. MAHGOUB (Soudan) dit que l'effet cumulatif de situations d'urgence conjugué à une économie déprimée et à la détérioration des conditions de vie a créé au Soudan une situation extrêmement grave. Pour faire face aux énormes besoins humanitaires et économiques du pays, le Secrétaire général, en réponse à la demande du Gouvernement soudanais, a envoyé au Soudan une mission de haut niveau dirigée

/...

(M. Mahgoub, Soudan)

par le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle qui a élaboré un cadre opérationnel pour faire face à la situation. La délégation soudanaise tient dans ce contexte à rendre un hommage particulier au Secrétaire général adjoint. Elle se félicite également des travaux remarquables effectués par la mission de suivi dirigée par le Directeur du Bureau des opérations d'urgence en Afrique qui a mis au point un programme d'action global pour répondre aux besoins urgents d'ordre humanitaire résumés dans le rapport publié sous la cote A/43/755.

7. La délégation soudanaise est heureuse de noter que ce rapport sera suivi d'un programme à moyen terme de relèvement et de reconstruction et que le Secrétaire général a l'intention de lancer un appel urgent à la solidarité de la communauté internationale. Elle espère sincèrement que la Deuxième Commission de son côté adoptera par consensus le projet de résolution A/C.2/43/L.20 intitulé "Programme spécial d'aide au Soudan" aux auteurs duquel se sont joints l'Arabie saoudite, la Jamahiriya arabe libyenne et Oman.

8. Après avoir brièvement présenté les différents paragraphes du projet de résolution, le représentant du Soudan, tout en s'excusant auprès des coauteurs de ne pas les avoir préalablement consultés, annonce deux modifications mineures. Tout d'abord, il convient d'ajouter, à la fin du quatrième alinéa du préambule, le membre de phrase suivant : "qui a eu des effets négatifs sur l'infrastructure socio-économique déjà surchargée et fragile". Enfin, au paragraphe 6, il convient de supprimer deux membres de phrase : d'une part "et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés", et d'autre part "et venant en aide aux régions où les réfugiés ont afflué".

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE

Projet de résolution A/C.2/43/L.17

9. M. BORG OLIVIER (Malte), présentant le projet de résolution A/C.2/43/L.17 intitulé "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité", rappelle que l'ONU est l'instance internationale la mieux placée pour traiter du problème extrêmement important des changements climatiques résultant de l'activité humaine, un problème auquel la communauté internationale doit s'attaquer de façon plus rationnelle et mieux coordonnée sous l'autorité du Parlement de l'humanité qu'est l'Assemblée générale.

10. En rédigeant le projet de résolution, la délégation maltaise s'est efforcée d'utiliser les termes en usage dans les publications scientifiques et d'éviter les questions litigieuses, dans le souci de faciliter un consensus. De plus, le projet de résolution est le fruit de consultations officieuses prolongées avec les délégations de tous les groupes régionaux.

11. Les alinéas du préambule traduisent la préoccupation que suscite le fait que certaines activités humaines pourraient modifier les caractéristiques du climat mondial, tiennent compte des travaux scientifiques déjà réalisés et soulignent que le problème de l'évolution du climat ne peut être affronté qu'à l'échelle mondiale.

/...

(M. Borg Olivier, Malte)

12. Le paragraphe 1 est extrêmement important, car l'Assemblée y reconnaît que l'évolution du climat constitue une préoccupation commune de l'humanité, le climat étant l'une des conditions essentielles de la vie sur terre. Dans les paragraphes 2 et 3, l'Assemblée considère qu'il faut agir sans retard pour aborder le problème dans le cadre d'une action mondiale et fait appel aux gouvernements pour qu'ils deviennent partie à des instruments internationaux visant spécifiquement à protéger l'environnement mondial et l'atmosphère.

13. Dans les autres paragraphes, l'Assemblée prie notamment les gouvernements et le système des Nations Unies d'accorder un rang prioritaire au problème de l'évolution du climat, elle se félicite de la création d'un Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat et elle souligne la nécessité de mieux comprendre le système climatologique mondial et d'appliquer cette compréhension aux activités humaines. Elle demande en particulier au paragraphe 12 une action concertée pour prévenir toute nouvelle détérioration du climat et éviter les autres activités qui influent sur l'équilibre écologique. Le paragraphe 13 est capital puisqu'il définit le cadre de l'action future. Pour finir, le Secrétaire général est prié de faire rapport à l'Assemblée sur l'application de la résolution et l'Assemblée décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session une question intitulée "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité".

14. La délégation maltaise espère sincèrement que le projet de résolution qu'elle vient de présenter pourra être adopté par consensus.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE MANUEL PEREZ-GUERRERO

15. Le PRESIDENT dit que si l'Organisation des Nations Unies est le symbole des idéaux de l'humanité, elle est aussi l'oeuvre d'hommes et de femmes illustres qui lui ont consacré leur vie et qui ont donné une forme concrète à ce qui serait demeuré autrement un idéal abstrait. Parmi eux se détache Manuel Pérez-Guerrero qui, dans le cadre de ses diverses fonctions - notamment celle de Secrétaire général de la CNUCED - a mené, tout au long d'une vie riche en réalisations, de nombreux combats pour affranchir le tiers monde de la tyrannie du retard économique, de la pauvreté et du sous-développement, réaliser les idéaux de justice économique à l'échelon international et édifier un monde meilleur. Tel est l'exemple qu'ont donné des hommes courageux et visionnaires comme Manuel Pérez-Guerrero et il est donc juste que, conformément à la recommandation du Groupe des 77, la Deuxième Commission rende hommage à cet homme remarquable.

16. M. RIPERT (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) dit qu'il est particulièrement opportun que la Deuxième Commission ait décidé, à l'initiative du Groupe des 77, de commémorer le troisième anniversaire du décès de Manuel Pérez-Guerrero, car ce faisant elle rend hommage à un homme qui a combattu inlassablement pour la cause du développement et de la coopération internationale. Pérez-Guerrero en effet, fermement convaincu que le système économique international était injuste et fonctionnait contre les intérêts des pauvres, a consacré une grande partie de sa vie à appeler l'attention de la

/...

(M. Ripert)

communauté internationale sur des problèmes graves et sur la nécessité de renforcer la coopération internationale pour y trouver des solutions, que ce soit en tant que Secrétaire général de la CNUCED, comme coprésident du dialogue Nord-Sud, ou à l'ONU, au service de son pays et du Groupe des 77.

17. Tout au long de sa carrière, qu'il avait commencée à la Société des Nations, il a cru sans défaillance dans les institutions multilatérales, car il avait foi dans le dialogue. Et s'il savait que la négociation exige l'acceptation du compromis, inébranlable dans ses convictions, ce n'est pas le compromis qu'il recherchait mais l'accord, et il avait une perception instinctive du moment où celui-ci était possible.

18. Homme de grande culture servi par une incomparable maîtrise des langues, il combinait un sens aigu de la dignité avec une grande humilité. Il est bon qu'un Fonds pour la coopération économique entre pays en développement porte son nom car Manuel Pérez-Guerrero, qui avait une grande confiance dans l'unité des faibles, a beaucoup oeuvré en faveur d'une telle coopération. Il reste l'exemple remarquable d'un haut fonctionnaire international profondément dévoué et d'un diplomate consommé. Sa mémoire devrait inspirer tous ceux qui ont le souci du développement et qui croient que la coopération internationale est un des moyens de résoudre les problèmes du développement. Lui rendre hommage, c'est en quelque sorte s'engager de nouveau à servir ses buts et ses méthodes.

19. M. GHEZAL (Tunisie) déclare, au nom du Groupe des 77, qu'il est réconfortant que la mémoire de Manuel Pérez-Guerrero soit honorée par la Deuxième Commission. Cette éminente figure a en effet laissé une empreinte durable dans le développement de la coopération internationale et s'est dépensée sans compter au service de l'ONU et de ses objectifs. Né à Caracas en 1911, il est mort le 24 octobre 1985, le jour même du quarantième anniversaire de l'ONU. Il a participé aux principales conférences internationales de l'après-guerre, et a assisté à la naissance de plusieurs organisations : FAO, Banque mondiale, FMI, CNUCED, FIDA... Le Groupe des 77 est heureux qu'un Fonds destiné à la coopération économique et technique entre pays en développement porte son nom. Il a été en 1981 Président du Groupe des 77 et, en cette capacité, a joué un rôle déterminant dans le renforcement de la solidarité entre ses membres et dans la mise en route de la coopération Sud-Sud dont il a établi le cadre à l'occasion de la Conférence tenue sur ce sujet à Caracas en 1981. Dès avant 1964, date de la fondation du Groupe des 77, il a multiplié les appels en faveur d'une action concertée des pays en développement pour relever les défis du développement économique et social et promouvoir la coopération économique internationale. Personnalité marquante du Venezuela, homme d'Etat, homme d'action autant que de réflexion et de conception, il était animé des plus grands espoirs pour le progrès et la dignité de l'homme et pour l'entente entre les nations; il avait un sens inné du dialogue et du compromis constructif et, avec sa modestie légendaire, il était un modèle de droiture et de loyauté. Tel est le souvenir qu'il a laissé.

20. M. ZVERDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques), parlant au nom des Etats socialistes d'Europe orientale, dit que Manuel Pérez-Guerrero a consacré sa vie aux problèmes du développement et au renforcement de la coopération

/...

(M. Zverdin, URSS)

internationale et tient à souligner tout particulièrement son action au sein de la CNUCED. En tant que Secrétaire général, il a milité activement pour une restructuration des relations économiques internationales sur une base démocratique et égalitaire et d'une coopération plus étroite entre pays en développement et pays développés, de même qu'entre pays dotés de systèmes socio-économiques différents. Les activités de cette organisation revêtent aujourd'hui une actualité particulière dans une conjoncture économique caractérisée par une interdépendance croissante entre les Etats et une division internationale du travail plus poussée. Les Etats socialistes d'Europe orientale espèrent que les pays membres de la CNUCED feront preuve de lucidité, de bon sens et de souplesse sur les questions économiques et qu'ils participeront à la mise au point d'accords utiles.

21. M. DE CLERK (Belgique), prenant la parole au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, rend hommage à la mémoire de Manuel Pérez-Guerrero, éminent homme d'Etat et figure de proue de la coopération internationale dans les domaines économique et social à laquelle il a apporté une contribution exceptionnelle par son engagement personnel au sein de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et dans d'autres forums multilatéraux. C'est à juste titre que l'Assemblée générale a donné son nom au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération économique et technique entre pays en développement. L'esprit de coopération qui a toujours animé son action devrait continuer à inspirer tous les pays quand ils traitent des grandes questions auxquelles il a consacré sa vie.

22. M. DJOUDI (Algérie) rend hommage à la mémoire de celui qui a associé son existence à celle de l'Organisation. Sa vie a été à la fois un acte d'espoir pour un avenir prospère pour tous et un acte de foi dans la cause de la coopération multilatérale. En Algérie, il a entrepris un travail de pionnier en qualité de représentant de ce qui était alors le Fonds spécial des Nations Unies et le Programme élargi d'assistance technique. Tout au long de sa carrière, il a su développer et maintenir, en l'incarnant au plus haut point, la notion de service public international. La CNUCED et le Groupe des 77 ont une dette à l'égard de ce grand serviteur non seulement du tiers monde mais aussi de la communauté internationale dans son ensemble. La présente commémoration devrait servir de point de départ à des manifestations concrètes en vue de la relance du dialogue Nord-Sud auquel il a consacré le meilleur de sa vie.

23. M. BADAWI (Egypte) rend hommage à Manuel Pérez-Guerrero, qui a consacré sa vie aux relations multilatérales, à l'Organisation des Nations Unies, aux activités opérationnelles pour le développement et à son propre pays, le Venezuela. En poste en Egypte de 1953 à 1957 au titre de l'assistance technique, il a passé plus de 10 ans de sa vie dans les pays arabes. Président du Conseil économique et social, Secrétaire général de la CNUCED, Coprésident de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale et Président du Groupe des 77, il a, dans toutes ses fonctions, défendu les buts et principes de la Charte des Nations Unies et été un remarquable avocat de la coopération internationale pour le développement. Il a également lancé le mouvement en faveur d'une restructuration des relations économiques internationales, connu sous le nom de "nouvel ordre économique international", noble objectif qu'il n'a pas pu voir entièrement réalisé. Il a oeuvré en faveur de la coopération Sud-Sud. L'hommage que lui rend

/...

(M. Badawi, Egypte)

l'Assemblée générale, en donnant son nom au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération économique et technique entre pays en développement, conformément à une décision des pays du Groupe des 77, est tout à fait justifié.

24. M. SUYOI (Brunéi Darussalam) rappelle que Manuel Pérez-Guerrero, homme d'Etat vénézuélien, a joué un rôle décisif en tant que Secrétaire général de la CNUCED dans les négociations qui ont conduit à l'Accord portant création du Fonds commun. Sa conscience aiguë du fossé séparant le Nord et le Sud et sa grande connaissance de l'économie l'ont beaucoup servi dans cette tâche et en ont fait un véritable champion du tiers monde. Il a contribué à la mise en route de la coopération Sud-Sud et à l'ouverture du dialogue Nord-Sud. Ses admirables qualités font de ce fils du Venezuela une personnalité marquante de la communauté internationale. Beaucoup des objectifs qu'il a poursuivis n'ont pourtant pas été atteints et c'est en cherchant à les réaliser qu'on honorera le mieux sa mémoire.

25. M. RANA (Népal), prenant la parole au nom des Etats d'Asie, dit que Manuel Pérez-Guerrero a été non seulement un grand ministre dans son pays, le Venezuela, mais également un internationaliste dans la plus noble tradition. Au service de la Société des Nations, puis de l'Organisation des Nations Unies, il a laissé sa marque dans le domaine de la coopération économique et technique. On peut le considérer comme un des fondateurs du PNUD. Il a été le deuxième Secrétaire général de la CNUCED, de 1969 à 1974. Il convient de rappeler en particulier les importantes initiatives qu'il a prises en vue du renforcement du Système généralisé de préférences et du lancement de la coopération Sud-Sud. On ne saurait mieux célébrer sa mémoire qu'en cherchant à réaliser ce dont il rêvait, l'avènement d'un ordre mondial plus juste et plus humain.

26. M. TANIGUCHI (Japon) rend hommage à la mémoire de Manuel Pérez-Guerrero en rappelant de précieux souvenirs personnels de ses rencontres avec lui et en soulignant le rôle décisif qu'il a joué dans l'ouverture du dialogue Nord-Sud au cours des années 70, puis au début des années 80, et la place qui lui revient dans la genèse du Programme d'action de Nairobi et dans l'organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le représentant du Japon se souvient avec émotion que le grand diplomate vénézuélien lui a ouvert les yeux sur la réalité et la gravité des problèmes Nord-Sud. Son savoir, son sens de la logique et son infatigable énergie forçaient l'admiration. Sa simple présence facilitait toujours la découverte d'un compromis susceptible de servir la cause commune. Son sens élevé de la discipline et de l'intégrité intellectuelles, la force de sa volonté en ont fait une figure très attachante de la diplomatie internationale. Le meilleur moyen de célébrer sa mémoire serait de faire en sorte que le dialogue Nord-Sud s'engage vraiment.

27. M. WANG Baoliu (Chine) rend hommage au grand homme d'Etat disparu il y a trois ans en rappelant qu'il a joué un rôle décisif comme Secrétaire général de la CNUCED et qu'il a consacré toute sa vie aux pays en développement. Il a été l'un des fondateurs du Groupe des 77, a lancé la coopération Sud-Sud et a ouvert la voie au dialogue Nord-Sud. Au moment où il est impératif de relancer ce dernier, et où l'on formule une nouvelle Stratégie internationale du développement, le représentant de la Chine se plaît à honorer la mémoire d'un homme qui a consacré sa vie à la paix et au développement.

/...

28. M. DAS GUPTA (Inde) salue en Manuel Pérez-Guerrero un grand visionnaire, qui a consacré 50 ans de sa vie à la diplomatie internationale, était présent à la naissance des institutions de Bretton-Woods, a apporté une contribution remarquable en tant que Secrétaire général de la CNUCED, a été un grand ministre dans son pays et a toujours été conscient de l'interaction entre les économies des diverses parties du monde. Sa vision doit continuer à marquer la recherche d'une structure plus rationnelle des relations économiques et à inspirer les travaux futurs de l'ONU dans la lutte contre la pauvreté.

29. M. PINZON (Colombie) honore la mémoire d'un homme qui a assisté à la Conférence de Bretton-Woods et à la naissance de l'ONU, qui a été Secrétaire général de la CNUCED, qui a entrevu les vastes possibilités de la coopération Sud-Sud, et qui, en tant que Président du Groupe des 77, a servi la cause de la solidarité mondiale. Son souci de justice sociale et d'équité le rend éminemment digne de l'éloge que lui rend la communauté internationale.

30. M. LICHTINGER (Mexique) ajoute sa voix aux hommages que les orateurs précédents ont rendu à Manuel Pérez-Guerrero pour sa persévérance, la largeur de ses vues, le rôle décisif qu'il a joué dans la genèse du Programme de Nairobi sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et pour ses grandes capacités de négociateur au sein de la CNUCED, à la recherche constante d'un nouvel ordre économique international. La mémoire de cet homme universel est hautement digne d'être honorée par les nations assemblées.

31. M. LABERGE (Canada) rappelle que le grand homme dont la Commission honore le souvenir a toujours servi les plus hauts objectifs de l'ONU et a en fait été l'un des principaux architectes du système international dès avant la création de l'Organisation et jusqu'à sa mort. Il rappelle le rôle clef qu'il a joué en 1977 à la Conférence sur la coopération économique internationale qui a marqué l'apogée de ce dialogue Nord-Sud que l'on cherche aujourd'hui à renouer. Il a empêché que cette conférence, coprésidée par lui et par un ministre canadien, ne devienne une confrontation chaotique et a au contraire beaucoup contribué à son relatif succès. Le représentant du Canada se plaît à honorer en lui un patriote non seulement national mais aussi, pourrait-on dire, international, dont le nom restera lié pour toujours à l'idée d'une coopération internationale authentique.

32. M. ALZAMDRA (Pérou) dit qu'il a souvent eu l'occasion de travailler avec Manuel Pérez-Guerrero. Par nature optimiste et conciliateur, il voulait construire une entente entre les Etats qui permettrait l'avènement d'un monde meilleur et plus juste. Il a mis toute sa foi, tout son talent et toute son énergie au service de cet objectif. Aujourd'hui, Manuel Pérez-Guerrero serait certainement déçu de voir que le dialogue Nord-Sud est au point mort et que les problèmes économiques sont encore plus difficiles à résoudre. La moitié du monde vit mieux et l'autre moitié est encore plus déshéritée. L'évolution favorable qui s'est dessinée dans le domaine politique et qui a permis de résoudre certains conflits aidera peut-être à surmonter la crise actuelle. Si au cours de la présente session, l'Assemblée générale réaffirmait les idéaux de Pérez-Guerrero et obtenait des résultats pouvant déboucher sur de nouveaux progrès, ce serait là le meilleur hommage qu'elle pourrait lui rendre.

/...

33. M. ALENCAR (Brésil) s'associe à l'hommage rendu à Manuel Pérez-Guerrero dont il a eu l'occasion d'apprécier personnellement les qualités, grâce à une longue collaboration. Il rappelle que Pérez-Guerrero a été l'un des principaux artisans de la coopération économique entre pays en développement. Plus généralement, il a fait progresser considérablement la cause du développement. Il importe à présent de poursuivre son oeuvre.

34. M. OSELLA (Argentine) dit qu'il est tout à fait opportun de rendre hommage à la mémoire de Manuel Pérez-Guerrero à la Deuxième Commission car c'est là que sont débattues les grandes idées dont il était le précurseur. Pérez-Guerrero a consacré sa vie à la défense de la coopération internationale et du multilatéralisme. La délégation argentine espère que sa mémoire sera une source d'inspiration dans les négociations à venir.

35. M. ROFFE (CNUCED) donne lecture d'un message du Secrétaire général de la CNUCED rendant hommage à la mémoire de Manuel Pérez-Guerrero. Le Secrétaire général souligne que Pérez-Guerrero a été à la fois le guide du tiers monde et un homme qui a milité pour le renforcement de la coopération entre tous les pays. Sa vision globale des relations internationales l'a conduit à s'opposer à la marginalisation des pays en développement et à promouvoir la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument permettant d'édifier un monde plus juste pour tous les pays. C'est la raison pour laquelle il a toujours privilégié le consensus. Son mandat en tant que deuxième secrétaire général de la CNUCED restera dans les annales comme une période de négociations intensives. Les initiatives amorcées par le premier secrétaire général ont réellement pris corps lorsque Manuel Pérez-Guerrero était à la tête de l'organisation. L'une des réussites les plus remarquables a été l'adoption du Système généralisé de préférences et c'est sous son égide également que la CNUCED a commencé à définir un cadre pour la coopération concernant les transferts de technologie et les transports maritimes. Le décès de Manuel Pérez-Guerrero a coïncidé avec le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, où il a joué un rôle éminent. Les travaux consacrés à l'élaboration de nouvelles mesures pour réaliser les idéaux de la Charte donnent chaque année l'occasion de réfléchir sur son travail et sa personnalité. Son exemple doit être une source d'inspiration.

36. M. VALLENILLA (Venezuela) exprime sa profonde reconnaissance à tous les représentants et en particulier au Président du Groupe des 77 et au Président de la Deuxième Commission, qui ont rendu hommage à la mémoire de Manuel Pérez-Guerrero, citoyen vénézuélien ayant consacré près de la moitié de sa vie au service de son pays. Sa participation aux travaux de différents cabinets ministériels depuis 1947 jusqu'à sa disparition lui a permis d'apporter sa contribution dans les domaines les plus divers de la vie nationale - depuis la mise en place des structures politiques et économiques du Venezuela démocratique jusqu'aux difficiles décisions touchant la nationalisation des industries sidérurgique et pétrolière.

37. Il s'était très vite rendu compte qu'il ne serait pas possible de créer une société harmonieuse et juste, fondée sur un programme économique dynamique et équilibré dans un pays jeune et en développement comme le Venezuela s'il n'existait pas un environnement international favorable à l'insertion de ce groupe de nouveaux

/...

(M. Vallenilla, Venezuela)

pays. C'est probablement à ce moment-là qu'il a décidé de se consacrer à la recherche de théories et de mécanismes qui permettraient précisément aux pays en développement de s'acheminer vers le bien-être collectif qui caractérise les sociétés plus développées. L'action internationale de ce fervent défenseur du Sud s'est déroulée dans les domaines et circonstances les plus divers. Il a aidé l'Organisation des Nations Unies à voir le jour lorsqu'il était représentant résident en Afrique du Nord et a pris part à la formation de l'OPEP et à la création et au développement de la CNUCED, à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, au dialogue Nord-Sud, à la coopération Sud-Sud et à tant d'autres projets auxquels il s'est consacré inlassablement.

38. Il importe de poursuivre l'oeuvre constructive de Manuel Pérez-Guerrero de croire comme lui en la possibilité de voir un jour disparaître la faim et la misère et de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies demeure l'instance où des solutions pourront être trouvées à ces problèmes.

REVISIONS PROPOSEES AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE DE 1984-1989 (PROLONGEE JUSQU'A 1991) ET PROJET D'INTRODUCTION AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997 (A/43/6 et Corr.1, A/43/16 (Parties I et II), A/43/329 et Add.1; A/C.2/43/L.9)

39. Le PRESIDENT, se référant à la lettre qui lui a été adressée par le Président de la Cinquième Commission au sujet du point 115 de l'ordre du jour, intitulé "Planification des programmes", dit que les délégations sont invitées à faire connaître leurs vues sur les chapitres pertinents des deux documents susmentionnés.

40. M. BAKER (Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) présente brièvement, au nom du Directeur général, les documents portés à l'attention de la Deuxième Commission. En ce qui concerne les révisions proposées au plan à moyen terme, il rappelle que le plan a été prolongé jusqu'en 1991, ce qui laissera suffisamment de temps pour préparer une refonte de la structure du plan à moyen terme. Les révisions ont été examinées par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-huitième session (A/43/16, parties I et II) et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à sa session de printemps (A/43/626). Les chapitres sur lesquels la Commission doit se prononcer sont indiqués dans l'appendice du document A/C.2/42/L.9.

41. Le projet d'introduction au plan à moyen terme commençant en 1992 (A/43/329) a été établi sur la base du rapport du Secrétaire général intitulé "Vue prospective sur les activités de l'ONU dans les années 90" (A/42/512). Ce rapport a été présenté aux Etats Membres conformément à la nouvelle procédure de consultation établie par la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Le projet d'introduction soumis à la Commission tient compte des vues qui ont été exprimées par les Etats Membres à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale et à la seconde session ordinaire de 1988 du Conseil économique et social, par le CPC à la reprise de sa vingt-huitième session et par divers responsables au sein du système des Nations Unies. Les observations formulées par les grandes commissions seront

/...

(M. Baker)

prises en considération pour la rédaction du texte définitif, qui lui-même servira de base au plan à moyen terme. Le projet d'introduction commence par un prologue où l'on passe en revue les principales tendances probables qui caractériseront le monde dans les années 90. D'une façon générale, le projet indique les grandes orientations du système des Nations Unies, les objectifs et la stratégie à moyen terme ainsi que les tendances dérivées des directives d'organes délibérants. Il contient également les propositions du Secrétaire général relatives à l'ordre de priorité.

42. L'attention de la Deuxième Commission est appelée plus particulièrement sur la partie C du chapitre II intitulée "Progrès économique et social des peuples du monde entier" et sur la partie C du chapitre I intitulée "Structure du plan à moyen terme". On sait que le Secrétaire général propose de simplifier la structure du plan pour qu'il reflète plus clairement l'orientation des activités de l'ONU. Dans le passé, la présentation très détaillée occultait parfois les liens entre les activités et entraînait une certaine rigidité dans l'organisation interne du Secrétariat. La structure simplifiée n'implique pas une réduction globale de l'activité de l'Organisation. Au contraire, elle devrait permettre de renforcer son rôle et son efficacité. Le CPC a examiné cette question et a formulé la recommandation qui figure au paragraphe 72 de son rapport publié sous la cote A/43/16 (Partie II). La Cinquième Commission examinera la structure du plan en s'inspirant notamment des observations des grandes commissions. Le document exposant la structure proposée sera communiqué ultérieurement aux délégations. Le processus devra se dérouler assez rapidement pour qu'on puisse respecter le calendrier prévu pour les consultations avec les organes intergouvernementaux.

43. Les commentaires du Secrétaire général sur les priorités figurent au chapitre III du projet d'introduction. Il convient de souligner que ces priorités devraient faire l'objet d'un consensus dans toute la mesure du possible car elles déterminent l'affectation des ressources humaines et financières de l'ONU. Le projet d'introduction repose sur l'hypothèse que la crise financière sera surmontée mais il continue à prendre en considération les critères d'efficacité car les ressources financières resteront limitées. Enfin, il est souhaitable que le plan à moyen terme conserve une certaine souplesse pour tenir compte des circonstances imprévues.

44. M. ELGHOUAYEL (Tunisie), parlant au nom du Groupe des 77, dit que les pays en développement ont déjà indiqué plusieurs fois leur position sur le plan à moyen terme, notamment par la voix du représentant du Guatemala à la Deuxième Commission, l'année précédente, ou à l'occasion des sessions récentes du Conseil économique et social et du CPC. L'introduction du plan à moyen terme est un document hautement politique d'où son examen par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Son importance est encore accentuée par le fait que l'adoption du prochain plan à moyen terme devrait coïncider avec l'organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, qui a été proposée par le Groupe des 77, le lancement de la quatrième stratégie internationale du développement, l'achèvement du Programme d'action des Nations Unies pour le

/...

(M. Elghouayel, Tunisie)

redressement économique et le développement de l'Afrique, l'évaluation des résultats de la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés et enfin la tenue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement, envisagée pour 1992. Bien qu'il s'agisse d'événements indépendants, on ne peut ignorer les liens qui les unissent. Les priorités correspondantes devraient être inscrites dans le prochain plan à moyen terme. A cet égard, il est bon de rappeler que l'objectif central de l'Organisation dans les secteurs économique et social consiste à promouvoir la coopération internationale pour le développement. Dès lors, il convient d'accorder une attention prioritaire à des questions clefs telles que le commerce international, les questions monétaires, le financement du développement, la dette extérieure, les produits de base, la science et la technique et l'environnement. Les pays en développement tiennent à remercier le Secrétaire général pour le caractère novateur de ses propositions, caractère qui devra également être celui du projet d'introduction au plan à moyen terme et du projet de plan lui-même si l'on veut renforcer le rôle et l'efficacité de l'Organisation, conformément aux dispositions de la résolution 1988/77 du Conseil économique et social. En particulier, la prise en considération des priorités arrêtées par les pays du Groupe des 77 devrait permettre de faire coïncider les activités du Secrétariat avec les réalités de l'économie et de la société mondiales, qui se caractérisent par une interdépendance croissante des pays et des questions. Le plan devrait, dans ce contexte, tendre vers l'objectif d'un accroissement de la participation des pays en développement du système économique, commercial, monétaire, financier et technologique mondial.

45. Certaines préoccupations devraient apparaître clairement dans le plan à moyen terme. Le Groupe des 77 redoute, pour sa part, une nouvelle fragmentation des capacités disponibles à l'Organisation pour les analyses intégrées dans les domaines économique et social - capacités qui ont déjà été fortement réduites. Le fait d'établir un grand programme distinct sur le "développement social", coupé du contexte général de la coopération internationale pour le développement, constituerait un pas en arrière. Il convient également de ne pas perdre de vue que l'ONU est une instance de délibération mais aussi de négociation et, partant, de décision. Par ailleurs, le paragraphe 58 de la note du Secrétaire général (A/43/329) est trop elliptique. Il fait référence au problème de la dette mais pas aux flux de ressources et se contente d'effleurer les questions relatives au commerce, sans refléter les besoins réels. Les liens qui existent avec les objectifs de la stratégie internationale du développement devraient être soulignés. On peut aussi reprocher à la note du Secrétaire général de n'être pas assez focalisée, car elle met sur un pied d'égalité des problèmes qui n'ont ni la même gravité, ni la même importance. Enfin, l'effort de simplification recherchée est certainement louable mais il convient de ne fusionner certains programmes qu'après une étude approfondie, et de ne pas renoncer à en développer d'autres lorsque cela est souhaitable.

46. Les passages décrivant l'évolution de la situation de l'économie mondiale pourraient être ajustés et affinés pour qu'ils correspondent davantage à la réalité vécue par les pays en développement. Par exemple, on parle de l'ajustement (par. 49) sans faire référence au "développement", terme qui ne saurait être

/...

(M. Elghouayel, Tunisie)

remplacé par l'expression "progrès économique et social". Il faudrait aussi mentionner les conséquences des programmes d'ajustement appliqués par les pays en développement, notamment sur le plan social : l'espérance de vie, par exemple, a diminué dans certains pays. La mise en valeur des ressources humaines ne doit pas être envisagée comme visant au simple bien-être mais être replacée dans le contexte de la réactivation de la croissance et du développement des pays en développement : sinon, elle induirait un transfert inverse de ces ressources. L'importance de l'autosuffisance collective des pays en développement, a, elle, été bien soulignée. Les exportations de pays en développement ont fléchi dans leur ensemble et la marginalisation de leur économie constitue un problème structurel grave à long terme, qui nécessite des réponses appropriées. Les paragraphes relatifs aux activités opérationnelles pour le développement devraient souligner davantage la validité des principes et des objectifs énoncés dans le consensus de 1970. L'importance de l'environnement économique international, pour un développement durable doit être mise en relief. Il faudrait accorder une plus grande attention aux questions touchant l'alimentation et l'agriculture, les ressources naturelles, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et, surtout, le transfert des techniques. Des indicateurs nouveaux tenant compte des problèmes sociaux devraient être identifiés. Dans ce contexte, on pourrait s'inspirer des propositions du Groupe des 77 relatives à une intégration plus poussée des analyses portant sur les questions économiques et sociales, tout en respectant l'intégrité de ces questions. Les priorités indiquées dans le chapitre III ont un caractère général. Elles devraient être complétées et développées en fonction des observations formulées par les délégations des pays en développement. Le Groupe des 77 réitère sa position avec insistance parce qu'il entend souligner l'aspect opérationnel du plan à moyen terme. Il pourrait souscrire à l'effort de simplification proposé mais uniquement dans la mesure où cela permettrait d'améliorer la transparence du plan et d'en faire un instrument utile et efficace.

47. M. SHAABAN (Egypte) dit que, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, l'approche intégrée des problèmes socio-économiques devrait être reflétée dans le plan à moyen terme et son introduction, élément essentiel qui manque dans le projet d'introduction à l'étude. Ainsi, le fait que l'on reconnaît désormais largement les conséquences néfastes des programmes d'ajustement structurel, en particulier sur les couches les plus défavorisées de la société, n'est pas mentionné pas plus que la nécessité de réévaluer ces programmes, opération actuellement entreprise par le FMI. Le plan à moyen terme qui est le programme d'action du Secrétariat de l'ONU devrait tenir compte de ces éléments si l'on veut qu'il soit véritablement un moyen efficace de mettre en oeuvre les priorités établies dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

48. Le règlement et les règles régissant la planification des programmes stipulent que l'introduction au plan à moyen terme doit indiquer les objectifs et la stratégie à moyen terme ainsi que les tendances dérivées des directives d'organes délibérants qui reflètent l'ordre de priorité établi par les organisations intergouvernementales (art. 3.7). Or, il convient de se demander comment le Secrétaire général indiquera ces objectifs et stratégies dans la note de synthèse

/...

(M. Shaaban, Egypte)

qu'il est prié d'établir à la fin de chaque session ordinaire de l'Assemblée générale conformément à la résolution 1988/77 du Conseil économique et social si ceux-ci ne sont pas définis de façon suffisamment précise dans l'introduction au plan qui guide les travaux du Secrétariat pendant six ans.

49. La section intitulée "Progrès économique et social des peuples du monde entier" n'indique pas les causes qui ont conduit à la détérioration actuelle de la situation économique et sociale des pays en développement. Or, aucun traitement ne peut être efficace si l'on ne connaît pas l'origine de la maladie.

50. Il semble aussi que le projet d'introduction jongle avec les mots pour éviter d'appeler les choses par leur nom. Ainsi, au paragraphe 51, l'ONU est décrite comme étant "une instance universelle" où examiner les questions qui préoccupent les Etats Membres. Puis, au paragraphe 104, il est indiqué que le système offrira "un cadre pour des négociations". Enfin, au paragraphe 109, il est dit que "les négociations qui ont eu lieu à l'ONU et dans ses institutions ont largement contribué à l'établissement des normes de comportement des Etats...". Une telle manipulation des mots pour plaire à tel ou tel groupe de pays ôte de sa valeur et de son importance au plan à moyen terme et à son introduction. Ce plan n'est pas et ne devrait pas être un texte de compromis mais refléter fidèlement les priorités et stratégies établies par l'organe suprême, à savoir l'Assemblée générale.

51. Il est rappelé périodiquement tout au long du texte que le développement économique et social incombe au premier chef aux Etats Membres. Le plan à moyen terme est censé définir la responsabilité principale qu'a le Secrétariat d'appliquer, de façon intégrée, les décisions de l'ONU et non sermonner les Etats Membres au sujet de leurs responsabilités.

52. Il est affirmé au paragraphe 64 que "la stratégie du développement devra accorder une place toujours plus importante aux questions sociales". Cependant, cette intégration n'est pas reflétée dans les diverses sections traitant des questions économiques et sociales. La dissociation des questions économiques et sociales semble être délibérée comme il ressort clairement de la liste de programmes proposée par le Secrétariat dans un document officiel soumis au CPC à la reprise de sa vingt-huitième session en septembre 1988.

53. L'appel lancé en faveur d'une amélioration du processus de consultations sur le plan à moyen terme par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 n'avait pas pour objet de demander au Secrétariat d'énumérer les vues des Etats Membres ou groupes de pays. Il était plutôt censé aider le Secrétariat et les Etats Membres à récapituler les décisions de l'Assemblée générale, où sont définies les priorités pour le système des Nations Unies dans les années 90. Il serait donc utile de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée, comme l'a proposé le Groupe des 77, pour établir un ordre du jour pour le système et formuler à un niveau élevé, un ensemble de principes qui garderait son action dans les domaines économique et social au cours des années 90.

54. S'agissant de la structure proposée pour le plan à moyen terme, on affirme au paragraphe 33 que l'actuelle division du plan en parties ne présente guère d'intérêt pratique et complique inutilement sa structure, et que les grands

/...

(M. Shaaban, Egypte)

programmes devraient être moins nombreux et suivre de plus près les buts fondamentaux de la Charte. Le représentant de l'Egypte se demande si cela signifie que le Secrétariat s'est soudainement rendu compte, après que l'Assemblée générale eut décidé de soumettre l'introduction aux Etats Membres, que les plans antérieurs présentaient de nombreuses lacunes. A son avis, la simplification est parfois souhaitable mais elle présente des dangers si elle devient excessive, surtout lorsqu'il s'agit d'une question aussi complexe.

55. En résumé, le Secrétaire général devrait, lors de l'établissement du texte définitif de l'introduction au plan à moyen terme, tenir pleinement compte du rôle que l'Organisation des Nations Unies est désormais appelée à jouer dans les secteurs économique et social. Le Secrétariat doit aussi se reporter aux décisions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social au cours des trois ou quatre dernières années dans ces domaines en vue d'identifier les priorités plutôt que de se contenter d'essayer de satisfaire les Etats Membres en énumérant tous les points inscrits à l'ordre du jour des Deuxième et Troisième Commissions et en les décrivant tous comme des priorités. En fait, le plan devrait comprendre un exposé factuel des priorités énoncées par les Etats Membres qui ont été négociées et adoptées de façon démocratique par l'Assemblée générale.

56. Mme PELLICER (Mexique) estime, à l'instar des représentants de la Tunisie et de l'Egypte, que le projet d'introduction au plan à moyen terme (A/43/329) comporte de nombreuses omissions et lacunes. Il est apparu clairement lors de la reprise de la vingt-huitième session du Comité du programme et de la coordination (CPC) que la proposition relative à la restructuration des programmes (par. 33) était l'une de celles qui suscitaient le plus de préoccupations. Une bonne restructuration pouvait certes être utile mais une restructuration qui ne refléterait pas pleinement les buts fondamentaux de la Charte pourrait avoir des répercussions très graves sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies.

57. Au cours des débats du CPC, la plupart des participants ont insisté sur le fait qu'ils ne disposaient pas d'informations suffisantes pour juger de l'opportunité de la restructuration proposée par le Secrétariat, lequel semblait laisser entendre que les programmes antérieurs ne reposaient pas sur des critères solides sans pour autant expliquer pourquoi la nouvelle structure proposée serait meilleure que la précédente. Le projet d'introduction n'indiquait pas non plus de façon précise quelles seraient les priorités qui orienteraient chacun des grands programmes ni quels seraient les programmes qui seraient regroupés à l'intérieur des quatre grands programmes.

58. Pour répondre aux préoccupations du CPC, le Secrétariat a fait distribuer une liste officielle des grands programmes ainsi que des programmes qui en feraient partie. La délégation mexicaine trouve surprenant que cette liste n'ait pas été communiquée aux commissions qui, si elles sont censées se prononcer sur la restructuration proposée dans le projet d'introduction, doivent disposer, à tout le moins, des mêmes éléments que ceux qui ont été fournis au CPC. Elle demande donc que cette liste soit également distribuée aux grandes commissions de l'Assemblée générale à la présente session.

La séance est levée à 18 h 5.